

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20160905-D2016-51-DE
Date de télétransmission : 12/09/2016
Date de réception préfecture : 12/09/2016

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2016-51 en date du 05/09/2016 portant admission en non-valeur de produits de l'année 2014 du budget assainissement :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 septembre 2016, à 19H30, suivant convocation en date du 30 août 2016, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, JACQUET Michel, HARGE Andrée, ALAMARGOT Sylvie, ARMAND Thierry, DUBREUIL Marc, GILLES Dominique, LATOUR Christelle, CASTANET Christine, BABAUDOU Pascal.

Représentés : MM. DUFOUR Aurore procuration à ALAMARGOT Sylvie, BERGER Thierry procuration à FAUCHER Alain.

Mme CASTANET Christine a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présent	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	2	12	14	14	0

Le Conseil Municipal,

- Considérant l'état des produits irrécouvrables arrêté au 29/03/2016 par le Receveur Municipal et concernant des recettes de l'exercice 2014 du budget assainissement,

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'état des produits irrécouvrables précédemment cité,

PRONONCE les admissions en non-valeur pour un montant total de 128,21 euros.

A La Geneytouse, le 06 Septembre 2016

Le Maire,

Alain FAUCHER

